

TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ?

Déclaration du groupe de la Coopération

Les TPE / PME, ancrées dans les territoires, constituent l'essentiel de notre tissu économique. Elles peuvent donc être amenées à jouer un rôle clé en matière de lutte contre le réchauffement climatique, et donc de neutralité carbone, même si elles ne sont pas concernées par les obligations législatives et réglementaires en vigueur.

S'il était essentiel que les travaux menés par notre Assemblée ne se traduisent pas par de nouvelles contraintes, le groupe de la coopération salue un projet d'avis pragmatique, tenant compte à la fois des ressources humaines et financières limitées des TPE / PME, mais aussi du potentiel qu'elles représentent pour répondre aux aspirations des consommateurs en matière de circuits courts, d'approvisionnement local et de produits plus respectueux de l'environnement.

La démarche vers la neutralité carbone peut alors être vue comme un atout en termes de différenciation sur le marché, de compétitivité par la réduction des coûts, et d'attractivité en matière de compétences.

Il est nécessaire d'y associer les moyens de mesurer l'ensemble des impacts, et que toutes les entreprises utilisent le même périmètre. C'est l'objectif de la préconisation qui vise à intégrer dans le bilan obligatoire les postes indirects comme les approvisionnements matières, les transports et trajets, ou les déchets.

Si l'engagement personnel et volontaire du dirigeant est la condition sine qua non pour que ces démarches de progrès soient initiées, leur réussite ne pourra être assurée que par une mobilisation de plusieurs collectifs :

- premièrement au niveau des branches, afin de disposer d'axes de progrès ciblés, spécifiques à chaque métier. Cela permet également de peser plus fortement auprès des fournisseurs de matières ou d'équipement pour qu'ils transmettent des données permettant de choisir des solutions en fonction de leur impact carbone
- ensuite au niveau des territoires, afin de créer des échanges opérationnels sur le terrain entre entreprises, par exemple dans le cadre de clubs locaux de neutralité carbone.
- et enfin en associant l'ensemble des salariés à la conduite du changement, à la recherche et mise en place de nouvelles solutions.

Il serait alors logique que les efforts des TPE/PME soient reconnus et encouragés, tant en termes d'accès aux financements que de prise en compte des critères environnementaux dans la commande publique. Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.